

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 août 2022 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2022-797-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-798-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait des points suivants :

- 13.2 - Adoption du règlement 863 décrétant des travaux de remplacement d'unités de ventilation, de cadencement des équipements du parc immobilier, de réaménagement d'une salle des serveurs ainsi que d'efficacité énergétique (Phase 1) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 328 100 \$; et
 - 13.3 - Octroi du contrat SA22-9065 à HVAC INC. pour la modification du système HVAC à la station d'épuration (STEP) La Plaine, pour une dépense totale de 139 119,75 \$.
-

CE-2022-799-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 juillet 2022 et des séances extraordinaires tenues les 27 juillet et 9 août 2022 soient adoptés tel que transmis.

CE-2022-800-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-801-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-802-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 17 mai 2022.

CE-2022-803-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) du 31 mai 2022.

CE-2022-804-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 14 juin 2022.

CE-2022-805-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 3501 sur la population animale, afin d'ajouter l'interdiction de nourrir les sciuridés sur le territoire de la Ville de Terrebonne*, sous le numéro 3501-5.

CE-2022-806-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'*Engagement d'octroi de servitude* réelle et perpétuelle d'utilités publiques par le Syndicat de la copropriété Nouvo District 3 en faveur de la Ville de Terrebonne aux fins d'implantation, d'entretien et de bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc, affectant deux (2) parties du lot 6 144 029 du cadastre du Québec, à titre de fonds servant, représentant des superficies approximatives de 5,3 mètres carrés et 4 mètres carrés, tel que montré à la description technique et au plan préparés par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 2018 sous le numéro 20 351 de ses minutes, et ce, sans contrepartie.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit engagement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude substantiellement conforme audit engagement ainsi que tout document afférent.

CE-2022-807-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'*Acte de servitude* réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Terrebonne pour fins publiques (lampadaires), permettant la régularisation de dix (10) empiètements sur des terrains situés au carré Denise-Pelletier, dont l'assiette est connue et désignée comme étant des parties des lots 6 143 956, 6 143 957, 6 144 028, 6 144 029, 6 144 031 et 6 144 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à Développement Immobilier Houde-Mathieu inc., au Syndicat de la copropriété Nouvo District 1 et au Syndicat de la copropriété Nouvo District 3, et ce, sans contrepartie.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de servitude, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

CE-2022-808-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'*Acte de servitude* réelle et perpétuelle en faveur de la Ville de Terrebonne pour fins d'installation d'un égout pluvial et permettant l'entretien et le bon fonctionnement de son réseau d'égout pluvial, affectant une partie des lots 6 254 608 et 6 254 609 du cadastre du Québec situés sur la rue Agnès-Martin, à titre de fonds servant, représentant des superficies respectives de 95,3 mètres carrés et 98,2 mètres carrés, tel que montré à la description technique et au plan préparés par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 2020 sous le numéro 21 205 de ses minutes, et ce, sans contrepartie.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de servitude, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

CE-2022-809-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer la demande de qualification du projet des espaces animés dans le Vieux-Terrebonne aux prix du Mérite municipal, dans la catégorie *Aménagement du territoire et urbanisme*.

CE-2022-810-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser que les excédents de financement des projets fermés, totalisant un montant de 158 145,26 \$, soient retournés à la source de financement d'origine selon le tableau détaillé au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

CE-2022-811-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal, sur recommandation de la Direction de l'administration et des finances, d'autoriser que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2021 pour un montant total de 139 826,02 \$, et ce, conformément à l'article 8, 3^e alinéa, de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (LRQ, c. D-7).

QUE ledit montant total détaillé et présenté à l'Annexe « A » joint au dossier décisionnel fasse partie intégrante de la présente résolution.

CE-2022-812-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense maximale de 301 160,85 \$, taxes incluses, dans le cadre de services professionnels d'actuariat octroyés de gré à gré à la firme **MERCER** pour des travaux effectués en lien avec les régimes de retraite de la Ville de Terrebonne dans des dossiers litigieux, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-813-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le statut d'employé régulier permanent de monsieur Alain De Guise à titre de directeur adjoint, services aux opérations, de la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2022-814-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 737 sur la prévention des incendies, afin de modifier les dispositions relatives aux foyers extérieurs et mettre à jour certaines normes applicables*, sous le numéro 737-2.

CE-2022-815-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux d'irrigation des terrains sportifs des parcs du Boisé, Dumais, Corbeil et des Vignobles et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 910 000 \$*, sous le numéro 856.

CE-2022-816-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser un amendement budgétaire des excédents de fonctionnement affectés *Prévoyance* et *Déneigement* pour un montant total de 666 500 \$ vers les postes budgétaires de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit via un amendement budgétaire.

CE-2022-817-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser la limite de vitesse sur diverses rues des secteurs Lac André, du Limier, Havre du Lac, Sentier-de-la-Forêt, de Poitiers, de Montpellier, Jardins Angora, École Jean-de-la-Fontaine et Domaine du Parc ainsi que sur les rues visées par la phase 3 du projet « La rue c'est aussi pour jouer »*, sous le numéro 501-9.

CE-2022-818-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 4200 sur le jeu libre dans les rues résidentielles, afin de remplacer l'Annexe « A-1 » pour ajouter les rues visées par la phase 3 du projet « La rue c'est aussi pour jouer », sous le numéro 4200-2.*

CE-2022-819-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 814 décrétant des travaux de réaménagement de la côte Boisée ainsi que des rues de La Tesserie et Vaillant, afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 13 740 300 \$ à 15 067 400 \$, sous le numéro 814-1.*

CE-2022-820-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **CGA ARCHITECTES INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-3039 pour réaliser les programmes fonctionnels et techniques des bâtiments du pôle de La Croisée, pour une période d'un (1) an, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 388 839,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 38 883,97 \$, taxes incluses, soit autorisé pour les dépenses imprévues.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-821-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction du génie afin qu'elle transmette une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'analyse de la faisabilité d'implanter un lien pour le transport actif sur la route 337, entre la rue Rodrigue et le chemin Pincourt.

CE-2022-822-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-3043 à **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux d'aménagement pour les deux (2) terrains de volleyball de plage au parc des Grands-Prés, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 142 540,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 21 250 \$, taxes incluses, soit autorisé pour fins de contingences de construction.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-823-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du conseil local du patrimoine (CLP) du 11 juillet 2022.

CE-2022-824-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 11 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de rénovation extérieure et d'agrandissement suivante :

Demande CLP 2022-00116
Rénovation extérieure et d'agrandissement d'un immeuble résidentiel
MARIE-EVE OUELLET
1665, chemin Comtois / Lot : 2 921 317

QUE la Ville de Terrebonne autorise les travaux de rénovation extérieure et d'agrandissement d'un immeuble résidentiel selon le plan réalisé par Les Constructions ARCART inc. (Réal Phélicippe, architecte), en date du 2 juin 2022, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00116.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** le matériau de parement composant la nouvelle lucarne du bas-côté s'apparente à la pierre des champs du corps principal.
 - b) **QUE** le détail du nouveau produit composant les portes et fenêtres à référence traditionnelle soit précisé.
 - c) **QUE** le détail du nouveau produit composant la tôle de couverture soit précisé.
 - d) **QUE** la courbe du larmier du corps principal soit préservée.
-

CE-2022-825-REC

ATTENDU la recommandation CE-2022-631-REC du comité exécutif du 1^{er} juin 2022 concernant l'adoption du règlement numéro 1001-348;

ATTENDU l'avis de motion donné et l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-348 par la résolution 411-06-2022 du conseil municipal le 6 juin 2022;

ATTENDU que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 22 juin 2022 des modifications ont été apportées;

Il est, par conséquent, résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le second projet, avec les modifications proposées, du *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9461-370 et d'y autoriser spécifiquement l'usage « 5811 – Restaurant » (intersection de la rue St-Louis et de la montée Masson, secteur Vieux-Terrebonne)*, sous le numéro 1001-348.

CE-2022-826-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022.

CE-2022-827-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00177
Affichage de type commercial
DU COTEAU S.E.C
548, chemin du Coteau / Lot : 2 440 710

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le « COMPLEXE PROFESSIONNEL TERREBONNE », et ce, conformément à l'Annexe 2022-00177.

CE-2022-828-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00208
Rénovation extérieure de type industriel
JACQUES COUTURIER
2305, boulevard des Entreprises / Lot : 3 148 994

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure industrielle, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00208.

CE-2022-829-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00202
Rénovation extérieure de type industriel
MÉLANIE DESCHAMBAULT
105-2315, boulevard des Entreprises / Lot : 3 148 885

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure industrielle, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00202.

CE-2022-830-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00205
Construction mixte (commercial et résidentiel)
GROUPE IMMOBILIER LYNDALEX INC.
Chemin Gascon / Lot : 5 791 221

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00205.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
- pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$;
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 17 500 \$.
-

CE-2022-831-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00121
Rénovation extérieure de type industriel
JAYMAR
75, rue Jaymar / Lots : 2 914 957 et 2 914 971

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure industrielle, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00121.

CE-2022-832-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00185
Agrandissement de type industriel
CHRIS ILG
1610, rue Nationale / Lot : 5 088 459

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble de type industriel, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00185.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
- pour l'agrandissement du bâtiment, un montant de 90 000 \$;
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$.
-

CE-2022-833-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00201
Affichage de type commercial
SONIA PONTBRIAND BERNIER
803, avenue Pierre-Dansereau / Lot : 5 101 605

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SOINS URBANOVA », et ce, conformément à l'Annexe 2022-00201.

CE-2022-834-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00487
Affichage de type commercial
BOUTIQUE BON PIED
120-2785, boulevard de la Pinière / Lots : 2 124 260, 2 745 203,
2 745 204 et 5 956 085

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « RIEKER », et ce, conformément à l'Annexe 2021-00487.

CE-2022-835-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00186
Affichage de type commercial
ZONE ENSEIGNES + ÉCLAIRAGE
3215, boulevard de la Pinière / Lots : 4 748 905 et 4 748 914

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour l'immeuble commercial, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00186.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** l'enseigne détachée fasse l'objet d'un aménagement paysager de qualité à la base du socle, et ce, selon les restrictions de la servitude Inter Pipeline.
-

CE-2022-836-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00155
Construction d'une habitation multifamiliale
PATRICK LÉO DUPONT
508, rue Saint-Louis / Lot : 2 440 157

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'Annexe 2022-00155.

CE-2022-837-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00165
Affichage de type commercial
OMG CASSE-CROÛTE
1011, boulevard des Seigneurs / Lot : 2 442 606

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « **OMG CASSE-CROÛTE** », et ce, conformément à l'Annexe 2022-00165.

CE-2022-838-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2022-00142
Affichage de type commercial
DANIEL PROVENCHER
1204, rue Yves-Blais / Lots : 3419739 et 3419740

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « ENTREPÔT DE LA LUNETTE », et ce, conformément à l'Annexe 2022-00142.

CE-2022-839-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00193
Agrandissement d'un bâtiment résidentiel
JEAN-GUY VÉZINA
777, chemin du Coteau / Lot : 3 264 492

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir un bâtiment résidentiel, de façon à permettre :

- a) La réduction de la marge arrière à 5,0 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone 9464-37 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une marge arrière de 7,5 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00193.

CE-2022-840-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00170
Implantation d'une construction accessoire
RICHARD PARÉ
385, rue François / Lot : 2 440 979

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de construire un abri d'auto permanent, de façon à permettre :

- a) La réduction de la marge latérale gauche à 0,45 mètre, alors que l'article 118 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit 1 mètre.

Et ce, à la condition suivante :

- 1) **QUE** la structure de poutre près de la limite de terrain ne soit pas remplacée par un mur.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00170.

CE-2022-841-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2022-00139
Opération cadastrale – dimension de lots
GROUPE GESTION LS INC.
6371, boulevard Laurier / Lot : 1 887 131

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de remplacer le lot 1 887 131 du cadastre du Québec par deux (2) lots, de façon à permettre :

- a) La réduction de la superficie des lots projetés à 1 178,8 mètres carrés pour le lot A et à 1 045,2 mètres carrés pour le lot B, alors que la charte de lotissement A - lot partiellement desservi à laquelle fait référence la grille des usages et normes de la zone 8869-01 prescrit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés.

Et ce, à la condition suivante :

- 1) **QU'**un minimum d'un (1) arbre à grand déploiement soit planté aux 10 mètres en front du boulevard Laurier dans un délai maximal de 18 mois suivant la délivrance du permis de construction sur le lot A.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00139.

CE-2022-842-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif amende la résolution CE-2022-575-DEC du 25 mai 2022 dans le cadre de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt, sur la rue Béland, et ce, afin que la condition a) soit corrigée comme suit :

*« a) **QUE** le requérant s'engage à signer une lettre d'engagement à céder une partie du lot afin que la Ville puisse aménager un virage au bout de la rue Béland. »*

CE-2022-843-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du conseil local du patrimoine (CLP) du 21 juillet 2022.

CE-2022-844-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 21 juillet 2022, recommande au conseil municipal d'autoriser la demande d'opération cadastrale suivante :

Demande CLP 2021-00493
Demande d'opération cadastrale visant la création d'une parcelle de terrain de 5 000 mètres carrés en territoire agricole provincial
LISE SYLVESTRE
3027, chemin Saint-Charles / Lot : 1 947 569

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'opération cadastrale selon le plan réalisé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, en date du 14 juin 2022, le tout conformément à l'Annexe 2021-00493.

CE-2022-845-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif de toponymie du 31 mai 2022, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 665 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne*.

CE-2022-846-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 15.

Président

Greffier